

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU

25 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 25 SEPTEMBRE 2015 A 19 HEURES 00**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN BELLE ROCHE, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur André BERTHOUD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs André BERTHOUD, Bernard DESPLAT, Nadine MITRE, Michel PONT, Véronique LE NOAN, Thierry BERLAND, Pascal CLEMENT, Christine VIAL LAPLACE, Sandrine MATHIEU, Hélène REBOUX et Michel BERTHIER

Procurations :

Madame Aurélie CHALIES a donné procuration à monsieur André BERTHOUD
Madame Muriel PERRET a donné procuration à monsieur Bernard DESPLAT
Monsieur Daniel MERCIER a donné procuration à monsieur Michel BERTHIER
Monsieur Thierry VALENTIM a donné procuration à madame Nadine MITRE

Madame Nadine MITRE est nommée secrétaire de séance.

Procès verbal de la séance du 26 juin 2015 :

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1° Bilan énergétique 2014 / Exposé par le représentant de l'A.T.D.
- 2° Point budgétaire / Virements de crédits
- 3° Etat d'avancement des travaux d'assainissement / Lotissement des Peupliers
- 4° Zone BUSSONGE / Travaux du Syndicat de Cylindrage
- 5° Circuits pédestres
- 6° Proposition de vente d'une parcelle communale aux Eprailons
- 7° Comptes rendus des commissions et diverses réunions
- 8° Questions diverses

COMPTE RENDU

Informations de monsieur le maire (documents distribués) :

- Le relèvement à 25 000 euros du seuil de dispense de procédure des marchés publics à compter du 01 octobre 2015 (au lieu de 15 000 euros).
- Les lampes LED qui sont vivement conseillées dans le cadre des économies d'énergies et qui, selon des études récentes seraient néfastes pour la rétine des yeux.
- L'installation de madame Marie MERCIER, maire de Chatenoy le Royal en qualité de sénatrice, en remplacement de monsieur Jean-Patrick COURTOIS, dont l'élection a été invalidée.
- Le rapport d'activités 2014 du syndicat des Eaux de Macon Nord.
- Un document de synthèse sur la loi NOTRE.

I – BILAN ENERGETIQUE

Le conseil municipal prend connaissance du bilan énergétique de la commune pour l'année 2014 exposé par monsieur Dominique CORDELIER, représentant de l'A.T.D. / l'Agence Technique Départementale. Ce dernier a détaillé les consommations d'énergie par bâtiment et par secteur d'éclairage public. Il a suggéré, en outre, divers conseils pour économiser, autant que faire se peut, les énergies.

Le document présenté sera adressé en mairie et aux membres de la commission, afin de mettre en œuvre les préconisations essentielles.

II – POINT BUDGETAIRE / VIREMENTS DE CREDITS

• Budget assainissement

Suite à la présentation de monsieur Bernard DESPLAT, adjoint aux finances, le conseil municipal effectue des modifications dans le budget assainissement et notamment l'intégration de l'emprunt effectué auprès du Crédit Agricole pour la réalisation des travaux d'assainissement dans le lotissement des Peupliers.

Il vote les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement

DEPENSES

Compte 627 Frais sur emprunt	+ 200 euros
Compte 66111 Intérêts sur emprunt	+ 500 euros
Compte 023 Virement à la section d'investissement	- 100 700 euros

RECETTES

Compte 747 Subvention d'équilibre	- 100 000 euros
-----------------------------------	-----------------

Section d'investissement

DEPENSES

Compte 1641 Remboursement d'emprunt	+ 29 500 euros
Compte 2315 Travaux	+ 69 800 euros

RECETTES

Compte 021 Virement de la section de fonctionnement	- 100 700 euros
Compte 1641 Emprunt auprès du Crédit Agricole	+ 200 000 euros

• **Budget communal**

Suite à la présentation de monsieur Bernard DESPLAT, adjoint aux finances, l'assemblée effectue quelques virements de crédits dans la section de fonctionnement, ainsi que sur le programme de travaux de BUSSONGE pour la section d'investissement, afin d'honorer les factures des travaux engagés sur l'exercice 2015.

Il vote les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement

DEPENSES

Chapitre 011

Compte 60632 Fournitures de petit équipement	+ 4 000 euros
Compte 60633 Fournitures de voirie	+ 4 000 euros
Compte 61523 Entretien des voies et réseaux	+ 20 000 euros
Compte 61551 Entretien matériel roulant	+ 2 000 euros
Compte 6156 Maintenance	+ 4 000 euros
Compte 65737 Subvention d'équilibre budget assainissement	- 100 000 euros

Chapitre 012

Compte 6413 Personnel non titulaire	+ 30 000 euros
-------------------------------------	----------------

Chapitre 022

Chapitre 022 Dépenses imprévues	+ 14 000 euros
---------------------------------	----------------

RECETTES

Compte 7411 – Dotation forfaitaire	- 22 000 euros
------------------------------------	----------------

Section d'investissement

DEPENSES

Programme 081 ZONE BUSSONGE	
Compte 2315 – Travaux de voirie	+ 35 100 euros
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	- 35 100 euros

III – ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX / LOTISSEMENT DES PEUPLIERS

• **Travaux d'assainissement**

Monsieur le maire rappelle que l'entreprise PETAVIT a été retenue pour la réalisation des travaux d'assainissement dans le lotissement des Peupliers. Il prend connaissance de l'état d'avancement des travaux d'assainissement dans la rue des Hironnelles (en partie), la rue des Pinsons et l'impasse des Cigognes. Les travaux « en souterrain » sont terminés et les branchements sont en cours. Cet ouvrage devrait être terminé vers la fin du mois d'octobre.

Monsieur le maire fait part de la réclamation d'un des riverains qui sollicite une aide financière de la part de la commune pour la réalisation de ses travaux de branchement. Monsieur le maire a rappelé à cette personne les règles en matière de comptabilité publique et notamment l'interdiction de s'immiscer dans des intérêts privés.

Il rappelle, en outre, qu'une demande de subvention a été adressée au département pour ce dossier.

• **Enfouissement des réseaux par le SYDESL**

Monsieur le maire donne l'état d'avancement des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité par le SYDESL, via la S.M.E.E., dans le lotissement des Peupliers, rue des Champs, impasse des Canaris, impasse des Perdrix et rue des Hironnelles (en partie).

L'enfouissement des lignes par France Télécom sera réalisé sans pouvoir donner de délai pour l'instant. Les trottoirs seront refaits en enrobé ; à cet effet, un devis complémentaire est en attente.

Des équipes de cette même entreprise réalisent aussi actuellement des travaux à BUSSONGE, En SORDATS (aménagement d'un transformateur) et route de Saint Jean (renforcement de la ligne et déplacement du transformateur).

IV – ZONE BUSSONGE / SYNDICAT DE CYLINDRAGE

Monsieur le maire expose l'état d'avancement des travaux réalisés par le Syndicat de Cylindrage. Il rappelle que la commande de travaux au syndicat est importante et que celui-ci sollicite le versement d'un acompte. Le conseil municipal décide de verser un acompte au syndicat de Cylindrage, sur l'exercice 2015, dès lors que la réalisation des travaux sera avancée, soit la pose des buses et l'aménagement de la voirie. Il autorise le maire à signer la convention correspondante à convenir entre la commune et le syndicat de Cylindrage.

Monsieur le maire ajoute que la ligne électrique a été tirée et qu'une demande de branchement a été déposée auprès d'E.D.F. La société PETAVIT réalisera l'alimentation en eau potable de cette zone (travaux d'extension du réseau).

V – CIRCUITS PEDESTRES

Madame Hélène REBOUX donne connaissance du travail de la commission et l'état d'avancement du dossier : rappel des objectifs de la démarche, le financement du projet, les aspects techniques.

L'estimatif global est de l'ordre de 27 029 euros. Il conviendra de veiller à demander la garantie décennale, ainsi qu'un plan de récolement des réalisations.

La commission suggère d'examiner les offres au regard de 60 % sur la valeur technique de l'entreprise et 40 % sur son prix.

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal les éléments constitutifs de ce dossier en cours de finalisation, tels que présentés par madame REBOUX.

Le conseil municipal prend connaissance du travail de la commission et approuve les éléments constitutifs du dossier de consultation en cours de finalisation et notamment les lieux d'implantation des tables, des différents matériels et autre mobilier touristique. Il approuve également les lots déterminés préalablement validés par la commission.

Il décide de lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées en la matière.

VI – VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE AU LIEUDIT LES EPRAILLONS

Le conseil municipal décide de vendre une parcelle de terrain communale, sise au lieudit les Eprailons, cadastrée ZD 41, d'une superficie de 96,30 mètres carrés, moyennant le prix de 90 euros le mètre carré. Il mandate le maire pour négocier ce montant avec l'acheteur potentiel et l'autorise à signer l'acte de vente à intervenir

VII – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DIVERSES REUNIONS

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes rendus de diverses réunions :

Monsieur Bernard DESPLAT informe :

- C.C.A.S.
 - Le voyage à Saint Jean de Losne (21) s'est très bien déroulé, le 17 septembre 2015, malgré la pluie ; 73 personnes ont participé à ce voyage (52 personnes pour le voyage de 2014).
- *Commission communication*
 - La commission regrette le peu d'articles réceptionnés et déplore le fait de devoir toujours relancer les personnes chargées de confectionner ceux-ci.
 - Elle relance le débat sur la nécessité ou non de réaliser « l'Echo Saint Martin ».

Madame Véronique LE NOAN rapporte :

- *Centre de loisirs*
 - Il y a eu une très bonne fréquentation au mois de juillet ; le mois d'août a été plus calme.
 - Une sortie au Plan d'Hotonnes est prévue pendant les vacances de la Toussaint.

Madame Nadine MITRE expose :

- *Commission associations*
 - La commission a recueilli les souhaits et les doléances de chacun des membres des associations représentées et notamment :
 - Le centre de loisirs a demandé l'utilisation de la salle de réunion de la salle omnisports pour l'organisation d'ateliers. L'assemblée refuse cette demande.
 - L'association St Martin Belle Pierre sollicite l'acquisition de trois « vite abris » pour leurs manifestations. Le conseil municipal n'est pas favorable à cette demande.

- L'association Sang et Vie organise son challenge annuel le 20 novembre 2015.
- L'association Arlequin organise son exposition « Arts et Créations » les 03 et 04 octobre 2015 au foyer rural.
- Elle se réunira à nouveau le 08 octobre 2015 pour la confection du calendrier des manifestations 2016.

Monsieur Michel BERTHIER rapporte :

- SYDESL
 - L'assemblée prend connaissance du rapport de l'assemblée générale du 02 juillet 2015.

Monsieur le maire informe :

- *Sou des écoles*
 - L'assemblée prend acte de la nomination de madame Delphine VANDAL/EPINAT, nouvelle présidente du sou.

XI – QUESTIONS DIVERSES

1° PROBLEME DU CHAUFFAGE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le problème récurrent concernant le dysfonctionnement du système de chauffage du restaurant scolaire.

Il indique que l'expert, dans son rapport, a dénoncé un défaut d'entretien régulier, ce qui a entraîné un refus de l'assurance d'une quelconque prise en charge.

Il donne, par ailleurs, la position de la société de maintenance qui indique que l'installation a été mal faite ; ce qui a été prévu dans le cahier des charges n'a pas été réalisé dans sa totalité.

L'assemblée s'étonne que le maître d'œuvre n'ait pas vu et dénoncé cela en temps opportun.

La société de maintenance rédige un rapport à cet effet et établit un devis de remise en conformité des installations.

Le conseil municipal décide d'ores et déjà que la commune n'assumera plus aucune charge financière supplémentaire. L'assureur sera à nouveau sollicité dans le cadre de l'assurance dommages-ouvrage, ainsi que le maître d'œuvre, le cabinet ROBIN.

2° CENTRE DE MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION DE MARDOR

Monsieur le maire informe l'assemblée du projet de délocalisation, sur le secteur de CHALON sur SAONE, du Centre de Médecine Physique de MARDOR, actuellement situé sur la commune de COUCHES (71).

Il donne des informations sur ce Centre et fait part des répercussions négatives d'une telle délocalisation, notamment financières et en matière d'économie locale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, affirme son soutien total au site de MARDOR et s'oppose à tout projet de délocalisation totale qui serait à la fois un gaspillage financier et une perte de compétence pour l'offre de santé de la Bourgogne centrale.

3° ASSOCIATION SANG ET VIE : MARCHE DU COEUR

Monsieur Bernard DESPLAT fait part de l'organisation de la 20^{ème} « marche du cœur », le 30 août 2015, avec 358 participants.

Il indique qu'il a mis à la disposition de l'association Sang et Vie les caves situées dans le local communal, sous les appartements, rue du Centre, pour le stockage de son matériel.

4° ACCUEIL DES REFUGIES

Monsieur le maire informe l'assemblée d'un courrier du préfet aux termes duquel celui-ci demande aux maires du département ce qu'ils pensent faire ou ce qu'ils peuvent faire et/ou mettre en place pour l'accueil éventuel de réfugiés dans leur collectivité.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande du préfet concernant l'accueil de réfugiés sur le territoire communal ; la commune ne disposant pas de lieu, ni de possibilité d'accueil.

5° CONGRES DES MAIRES 2015

Monsieur le maire fait part à l'assemblée du Congrès des Maires qui aura lieu du mardi 17 au jeudi 19 novembre 2015 à Paris.

Monsieur le maire et monsieur Michel BERTHIER participeront à ce Congrès des Maires 2015.

XI – TOUR DE TABLE

Monsieur Bernard DESPLAT :

- Fait part à l'assemblée des travaux de peinture et autres rénovations réalisés dans les bâtiments communaux pendant la période estivale.

- Rappelle que les panneaux lumineux ont été détériorés par le transporteur et que le litige n'est pas réglé à ce jour.
- Informe que le nettoyage de la commune est organisé ce 26 septembre 2015 dans le cadre de « Nettoyons la Nature ». Il lance un appel aux bénévoles.
- Fait part de l'étude sur la prise de compétence éventuelle des centres de loisirs par le SIGALE dans les années à venir. Ce dossier fera l'objet d'une large concertation, en temps opportun, avec les dirigeants bénévoles actuels du centre de loisirs.
- Informe le conseil de la journée « portes ouvertes » de l'A.D.M.R. (association d'aide à domicile en milieu rural) le 24 octobre 2015 à Viré.
- Indique que la prochaine assemblée générale du restaurant scolaire aura probablement lieu le 22 octobre 2015 à 20 h 00.

Madame Nadine MITRE :

- Prend acte du nombre de copies distribuées (informations énoncées en début de séance) et demande de privilégier les envois par mails autant que faire se peut.

Madame Hélène REBOUX :

- Fait part, au nom de l'association St Martin Belle Pierre, de la nécessité de protéger le Vieux Clocher, site classé, au regard d'une présence excessive de pigeons. Monsieur le maire lui indique que la pose d'un grillage aux fenêtres est programmée.
- Transmet des plaintes de riverains concernant la circulation et les excès de vitesse excessifs sur le chemin rural, vers la route de Saint Jean.

Monsieur Michel PONT :

- Rappelle qu'il avait été acté de changer les vitres du local du service technique. L'assemblée décide de réfléchir à des travaux d'aménagement possibles et plus fonctionnels dans l'atelier communal ; ce programme de travaux pourra être inscrit dans le budget primitif 2016.

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,